



REPUBLIQUE
FRANCAISE

N° 09 11 .12 23

Département de l'Aube

Arrondissement de
Bar-sur-Aube

Communauté de
Communes de la
Région de Bar sur
Aube

Nombre de
membres dont le
conseil doit être
composé : 50
Nombre de
conseillers en
exercice : 50

Date de
convocation :
5 décembre 2023

DELIBERATION

CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille vingt-trois, le onze décembre à dix-huit heures, les Membres du Conseil de Communauté, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 05/12/2023 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présidence : Philippe BORDE, président.

Etaient présents : AUBRY Michel, BARBIEUX Philippe, BAUDIN Claudine, BERTHIER Patrick, BOCQUET Evelyne, BORDE Philippe, CAILLET Laurence, CRESPIEN PAIS DE SOUSA Marie-Agnès, DANGIN Anita, DEROZIERES Jean-Luc, DOS SANTOS Marinette, GAGNANT Thomas, GATINOIS Michel, GERARD Valérie, GEOFFROY Mickaël, HACKEL Claude, HUBAIL Claudine, INGELAERE Raynald, JOBERT Didier, LEGER Walter, LORIN Thierry, MAITRE Pierre-Frédéric, MARY Patrick, MARY Pierre, MENNETRIER Alain, NICOLO Denis, NOBLOT Christophe, PETIOT Claude, PETIT Pascale, PICOD Gérard, PIOT Bernard, RIGOLLOT Marie-Noëlle, VAIRELLES Mickaël, VAN-RYSEGHEM Isabelle, VOILLEQUIN Serge, WOJTYNA Lucienne

Mandat de procuration : ANTOINE Fabrice à RIGOLLOT Marie-Noëlle, BORDE Odile à GAGNANT Thomas, PETIT Florence à PICOD Gérard, PROVIN Emmanuel à PETIOT Claude, RENARD Régis à DEROZIERES Jean-Luc, VERVISCH Karine à BOCQUET Evelyne

Absents : CLAYES TAHKBARI Katty, DESCHARMES Michel, GAUCHER Guillaume, HENQUINBRANT Olivier, LELUBRE David, YOT Olivier, DEREPAIS Martine, LEMOINE Pascal

Secrétaire de séance : Madame PETIT Pascale

Membres présents.....36
Absents ayant donné mandat de procuration.....6
Absents.....8
Votants.....42

OBJET : Charges intercommunales CCVS

Pour : 42	Contre : 0	Abstention : 0	Non participant : 0
	aucun	aucun	aucun

Rapporteur : Madame Marie-Noëlle RIGOLLOT, Vice-Présidente

Madame la Vice-Présidente rappelle que chaque année le Conseil de Communauté fixe le montant des charges à répartir pour les communes du canton de Soulaines Dhuis bénéficiant des transports scolaires et utilisant les installations de la CCRB (gymnases pour 2023, la partie concernant la piscine étant prise en charge par la Communauté de Communes).

Le montant des charges à répartir s'élève à 5 139.75 € et se décompose comme suit :

Nom commune	Montant
Colombé la Fosse	1 173,15
Eclance	528,83
Fresnay	238,70
Fuligny	285,73
Levigny	519,56
Maisons les Soulaines	255,28
Sauley	366,90
Thil	571,40
Thors	285,28
Vernonvilliers	266,33
Ville sur Terre	648,59

Sur proposition de Madame la Vice-Présidente, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **FIXE** à 5 139.75 € le montant des charges à répartir selon le potentiel fiscal (taxes foncière, taxe d'habitation et cotisation foncière des entreprises) de chacune des communes
- **CHARGE** Monsieur le Président d'établir le tableau de répartition entre les communes et les titres de recettes correspondants.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Secrétaire de séance,



Madame PETIT Pascale

Pour extrait conforme,

Philippe BORDE,

Président

